



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

violences à l'école

Question au Gouvernement n° 1293

Texte de la question

VIOLENCES À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Stéphane Testé, pour le groupe La République en marche.

M. Stéphane Testé. Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la vidéo diffusée depuis samedi dernier sur les réseaux sociaux, montrant un lycéen de 16 ans en train de menacer avec une arme une enseignante dans un lycée de Créteil, a suscité une forte émotion dans le pays. Cette émotion est logique, tant la salle de classe est un lieu sacré et le respect envers les professeurs un principe inébranlable.

L'agression de cette professeure relance le débat sur les violences scolaires, car il apparaît nécessaire et urgent de rétablir l'ordre et l'autorité dans les établissements, tous les établissements. Certes, il faut nuancer le constat et bien comprendre que cette scène inadmissible demeure heureusement un acte isolé. D'après les chiffres mesurés par le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire – SIVIS –, entre 2007 et 2017, le nombre d'actes de violence se situe autour de 14 pour 1 000 élèves durant une année scolaire. Si ce chiffre est stable, il demeure évidemment beaucoup trop important et inacceptable, d'autant que de nombreux actes, notamment les violences verbales, sont dirigés principalement contre les enseignants.

Depuis quelques jours, les langues se délient et les témoignages se multiplient chez les enseignants sur les réseaux sociaux, notamment sur Twitter, où des dizaines de milliers de messages ont été postés avec le hashtag #PasDeVague pour dénoncer le silence de l'éducation nationale face à ce type de violences. Même si, monsieur le ministre, des progrès notables ont été constatés depuis votre nomination, de nombreux incidents, peu ou pas médiatisés, ne donnent encore lieu à aucune réaction de la hiérarchie, les chefs d'établissement préférant parfois éviter de faire parler négativement de leur établissement.

M. Pierre Cordier. Très bien ! Voilà la vérité !

M. Stéphane Testé. La relation de confiance entre les professeurs et leur hiérarchie s'est peu à peu détériorée et apparaît à présent abîmée. Monsieur le ministre, comment rétablir cette confiance, mot clé de la politique éducative que vous menez avec détermination ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Monsieur le député, ce qui s'est passé à Créteil nous donne à réfléchir sur les enjeux de la sécurité à l'école et sur les actions à mener. Pour répondre méthodiquement à votre question, je crois qu'il faut distinguer trois cercles : le cercle de la classe, celui de l'établissement et celui des abords de l'établissement.

S'agissant d'abord de la classe, le premier principe est évidemment le respect de l'autorité, sur lequel j'ai mis l'accent depuis mon arrivée, en rappelant notamment à de nombreuses reprises à la société française le respect que l'on doit aux professeurs. Nous affichons le principe du respect en permanence, dans tout ce que nous disons et faisons. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) Personnellement, je le fais depuis le début. J'ai même dit être le « ministre des professeurs », car je sais bien que c'est de cette façon qu'on peut être le ministre des élèves.

Le respect de l'autorité signifie que tout fait signalé doit effectivement être suivi d'une sanction appropriée.

L'échelle de l'établissement est celle du travail d'équipe, ce qui signifie que l'établissement doit être soutenu par le rectorat, l'académie, dès que surviennent de gros problèmes. Ainsi, au lycée Gallieni de Toulouse dont je parlais tout à l'heure, nous avons répondu à l'appel à l'aide qui nous avait en quelque sorte été lancé – je m'y suis rendu personnellement – et nous avons rétabli l'ordre, au bénéfice de tous, y compris d'ailleurs des élèves contrevenants : ceux-ci en effet sont les premiers à savoir que lorsqu'on rétablit l'ordre, c'est aussi dans leur intérêt. C'est en réalité dans l'intérêt de chacun : les enfants et les adolescents ont besoin qu'on fixe des limites.

Et puis il y a les abords de l'établissement, qui supposent, cette fois-ci, un travail interministériel et une collaboration avec les collectivités locales. C'est pourquoi, avec Christophe Castaner, nous avons entamé les travaux qui vont nous permettre d'afficher les nouvelles mesures de sécurité, notamment aux abords des établissements. Nous entendons lutter en particulier contre les phénomènes de bande et le trafic de drogue, qui empoisonnent aussi nos écoles, car les écoles importent les problèmes de la société. C'est peut-être même la difficulté principale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1293

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 octobre 2018](#)